

HONORAIRES D'AGENCE

(TVA à 20% INCLUSE)

VENTES

PROFESSIONNEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL - TERRAIN

Commissions forfaitaires jusqu'à 60 000€	5000€
De 60 0001 € à 80 000€	9%
De 80 001 € à 100 000€	8.5%
De 100 001 € à 130 000€	8%
De 130 001€ à 160 000€	7.5%
De 160 001€ à 180 000€	7%
De 180 001€ à 200 000€	6.5%
De 200 001€ à 300 000€	6%
De 300 001€ à 400 000€	5.5%
Au-delà de 400 001€	5%

En cas de délégation (inter-cabinet) le montant des honoraires applicable reste celui dumandat principal

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties(indiquée au mandat) la rémunération sera à la charge des VENDEURS

LOCATIONS

Baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Honoraires TTC à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m²

Honoraires TTC à la charge du bailleur :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10€/m²
- honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3€/m²
- honoraires d'entremise et de négociation :

Jusqu'à 30m² : 200 €

De 30.01m² à 40m² : 150 €

De 40.01m² et plus : 100 €

Locaux Professionnels / Commerciaux

Honoraires

18% T.T.C du loyer annuel charges comprises à la charge du preneur

18% T.T.C du loyer annuel charges comprises à la charge du bailleur

Estimations écrites : 382€

Mise à jour au 15/12/2023